



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 29 Juillet 2024 à 20 h 00

### Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 29 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Matthieu Baissade, Gilles Méjean, Guillaume Alba et Mesdames Amandine Lerond-Pluquet, Nadège Leblond.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

M. Florent Cuvillier pouvoir à Mr Guillaume Alba

Mme Charlotte Martin pouvoir à Mr Matthieu Baissade

Absents : M. Bruno Durand, Mme Céline Durand, Mr Sébastien Crès

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 10

**Date de convocation : 23 juillet 2024**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 8**

**Nombre de votants : 11**

Ordre du Jour :

- 1. Désignation du Cabinet ELEOM Avocats Nîmes Caroline FAVRE de THIERRENS, Christian BARNOUIN, Emilie VRIGNAUD, Marie MAZARS-KUSEL, Emmanuelle DRIMARACCI pour défendre la Commune dans les affaires Bruno Durand contre Commune de Pompignan enregistrées sous le N° 2301936 et N° 2302133.**

**Point 1 : Désignation du Cabinet ELEOM Avocats Nîmes Caroline FAVRE de THIERRENS, Christian BARNOUIN, Emilie VRIGNAUD, Marie MAZARS-KUSEL, Emmanuelle DRIMARACCI pour défendre la Commune dans les affaires Bruno Durand contre Commune de Pompignan enregistrées sous le N° 2301936 et N° 2302133.**

Mr le Maire fait lecture de la convention d'honoraire procédure administrative et rappelle que, suite aux procédures engagées par Mr Durand à l'encontre de la commune de Pompignan, il est nécessaire d'être représenté par un avocat au tribunal administratif, l'avocate a donc dû préparer 2 mémoires.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques ?

Pas de remarques, pas de questions.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'**Unanimité** de désigner le cabinet ELEOM Avocats à Nîmes.

**Nombre de votant : 11**

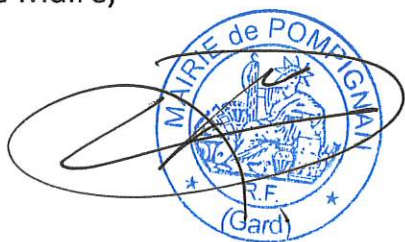
**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Fin du Conseil Municipal à 20 h 15**

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,

Nadège Leblond